



U.F.A.T
Union française des Associations Tsiganes
Roms, Gitans, Manouches, Sintis, Yéniches

33 associations Tsiganes fraternellement liées au service des leurs,

et **LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Premier Ministre
Jean-Marc AYRAULT

Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Montauban, le 5 Mars 2013

Objet : Un appel pour sortir du non-droit et aller vers un réel changement

Depuis plusieurs mois, nos associations sont régulièrement sollicitées par les pouvoirs publics en vue de changements législatifs et réglementaires dont nous ne voyons guère la réalisation, sauf pour chercher à nous contraindre, encore une fois, à passer sous les « fourches caudines » de collectivités qui n'hésitent plus à manifester ouvertement leur hostilité à l'égard de nos familles.

À leur manière, en toute bonne conscience semble-t-il, alors que souvent elles ne respectent pas leurs obligations légales vis-à-vis de nous, elles nous stigmatisent, à l'image de tel maire qui intitule son bulletin municipal « Gens du Voyage, Oiseaux de passage » -nous aurions aimé qu'il ose écrire «Gens du Voyage, Gens du village » -; de tel autre qui appelle à manifester ses électeurs ; de tel autre encore qui publie dans son bulletin municipal l'ensemble des plaques d'immatriculation des caravanes et véhicules présents sur sa commune ; enfin, de combien d'autres qui interdisent l'accès à l'école primaire de familles séjournant pour eux illégalement sur leur commune...

Ces mêmes collectivités participent de près ou de loin à la mise en oeuvre de schémas départementaux d'accueil mais sans jamais faire place aux Gens du Voyage ni solliciter leur parole pour qu'ils puissent participer à la définition de leurs besoins et des orientations prises par les schémas. Il y a bien des choses techniques à discuter, à affirmer. Mais, au-delà de cette technicité, ce qu'il nous faut dénoncer avant tout, c'est le regard porté, les mots proférés, les actes posés et les informations données sur nous par des personnes qui ont en charge la responsabilité de l'autorité publique, et donc en principe le souci de tous également, dans ce qui s'appelle une république.

Il y a eu pourtant quelques gestes significatifs depuis deux ans pour qu'enfin soit reconnu le sort qui nous a été réservé de 1939 et 1946 quand nous avons été internés, enfermés, maltraités par ce qu'une partie d'entre nous était « nomade » et possédait un carnet anthropométrique, lequel reste, encore aujourd'hui avec les titres de circulation, une des infamies du 20^{ème} siècle. Considérés comme étranger, dangereux, indésirables alors que français depuis des siècles.

Qui sommes-nous pour que ces élus qui n'ont cessé de nous renvoyer à la marginalité sociale, qui surfe sur les fantasmes et les peurs ordinaires pour accentuer notre rejet, et qui cherche à nous empêcher de nous installer sur ce qu'ils appellent leur territoire ?

Nous, nous nous pensons citoyens d'un même pays, d'un même département, d'une même commune ! Nos besoins relèvent de deux ordres indissociables : habiter, séjourner.

Nos besoins de séjour, la révision des schémas départementaux semble les prendre en compte à travers la programmation « d'aires de grand passage et des aires permanentes d'accueil », que de nombreuses communes n'ont toutefois pas encore réalisées ou se refusent même à réaliser. Par ailleurs, nous aurions aimé aussi que soit rappelée la possibilité de la halte sur l'ensemble du territoire. Que dire des aires d'accueil réalisées : localisation, conception, gestion, sens de cet « accueil » ? Et quelle assurance avons-nous que les communes seront, cette fois, contraintes de respecter la loi. Voilà 22 ans, qu'a été votée la première loi Besson obligeant toutes les communes de plus de 5000 habitants à créer une aire de passage...

Nos besoins d'habitat, c'est-à-dire notre ancrage local à travers les terrains que nous avons acquis et ce que nous cherchons à acquérir, sont à nouveau complètement daignés alors que la loi du 5 juillet 2000 prétend prendre en compte l'accueil et l'habitat. Pourtant la reconnaissance et la prise en compte de l'habitat mobile et léger dans les documents d'urbanisme sont essentiels tant à la réussite du schéma qu'à notre participation à la vie sociale.

Est-il besoin de rappeler que les documents d'urbanisme sont fondés sur la non-discrimination dans l'habitat, sur la mixité sociale et sur la diversité de l'habitat nécessaire aux besoins de toute la population présente ou future ? Quand nous interrogeons les autorités sur cette prise en compte de l'habitat diversifié, on nous répond « aire d'accueil ». Nous, nous pensons « acquisition de terrains, terrain familiaux, habitat adapté » et à leurs prises en compte dans les POS et les PLU. C'est là que notre vie sociale et principalement en jeu.

Alors, qu'en est-il de l'effectivité de cette obligation ignorée des communes de prendre en compte nos modes d'habiter autrement que sur les aires d'accueil et de grand passage ? Qu'en est-il à cet égard du porté à connaissance des services de l'État et du contrôle de légalité des documents locaux d'urbanisme ?

Les outils de financement et de définition de solutions d'habitat existent dans la plupart des situations de précarité que rencontrent nos familles mais trop souvent l'absence de volonté politique à différents niveaux de décision, de programmation ou de financement ne permettent pas l'application de ces solutions.

Durant de nombreuses années nous avons eu à subir l'obsession sécuritaire de ceux qui détenaient les rênes du pouvoir. L'amalgame entre « Gens du Voyage » et « délinquance » alimenté par « La loi pour la sécurité intérieure **Loppsi 2** dite **Loi Sarkozy II** » nous a fait passer du statut de voyageur à celui de quasi délinquant de naissance et a été ressenti par l'ensemble de nos communautés comme une véritable trahison et le mot guerre adossé à celui de gens du voyage n'avait pas adouci ce sentiment. Mais nos associations ont su réagir, le monde du voyage n'est pas par définition un monde figé et nous savons nous mobiliser quand cela devient nécessaire.

Nos associations ont largement contribué ces dernières années à faire prendre conscience à l'ensemble du monde du voyage de l'importance qu'il y avait à s'inscrire massivement sur les listes électorales. Toutes les énergies se sont mobilisées. De nombreuses brochures ont été éditées et ont circulé parmi nos familles, des réunions d'information ont été organisées partout dans le pays. Cette implication a été particulièrement payante puisqu'elle a permis de plus que doubler le nombre d'inscrits chez les gens du voyage (citoyens du voyage) sur les listes électorales.

Nos populations en ont assez d'être considérées comme des sous citoyens et de vivre dans des conditions totalement indignes d'un pays comme la France. La grogne monte et il est clair qu'il est de plus en plus difficile de contenir nos jeunes mais aussi des pères de famille qui sont obligés de se mettre parfois dans des situations à la limite de la légalité juste pour obtenir le nécessaire auquel a droit le reste de la population. Naturellement nous regrettons les situations extrêmes à l'image de celles décrites dans l'émission intitulée « l'étonnante vie des gens du voyage » diffusée le 17/02/2013 sur M6, mais parfois nous n'avons malheureusement pas d'autre choix.

Pour une intervention claire et forte de l'État dans l'élaboration des documents nationaux et locaux d'urbanisme, nous demandons un véritable diagnostic "mal logement" des gens du voyage, diagnostic dont toutes nos associations doivent être obligatoirement parties prenantes afin que les véritables solutions soient élaborées ensemble et qu'une législation juste et équitable pour tous puisse déboucher sur un véritable vivre ensemble. Nous demandons également la suppression pure et simple de la loi de 1969 qui nous classe d'entrée dans la position de sous citoyens.

Bien souvent au cours des rencontres que nous avons eues avec les représentants des différents gouvernements on nous a reproché le manque de cohérence et demandé de nous mettre d'abord d'accord entre nous pour que le dossier gens du voyage puisse avancer, et bien c'est chose faite. Derrière nous ce sont des milliers de voyageurs qui veulent se faire entendre et se faire respecter pour ce qu'ils sont. Qu'ils soient en caravanes, semi sédentaires ou sédentaires il y en France actuellement plus de 1 200 000 personnes qui attendent des réponses précises de ce gouvernement afin que nous puissions entrer tout simplement dans le droit commun. Par ce que pour nous aussi "**le changement, c'est maintenant**".

L'U.F.A.T. et le collectif des associations des Gens du Voyage :

- **ACTGGS** (Association Culture et Tradition des Gitans du Grand-Sud)
- **ASNITE** (Association sociale nationale internationale tsigane évangéliste)
- **ANGVC** (Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques)
- **EFTFC** (Espoir et Fraternité Tsigane de Franche Comté)
- **RDS** (Roulotte De la Solidarité)
- **AGVG** (Association Gens du Voyage de Gièvre)
- **UDAF** (Union Des Actifs Forains)
- **SOS** Gens du Voyage

- **ANGV** (Association Nationale des Gens du Voyage)
- **CDDGV** (Comité de Défense des Droits des Gens du Voyage)
- **RT** (Rencontre Tsigane)

Avec le soutien des associations et fondations :

- **FAP** (Fondation Abbé Pierre)
- **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme)
- **FNASAT** (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage)
- **SOS** Racisme
- **LICRA** (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)
- **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)
- **DT** (Dépêche Tsigane)